

VILLE DE NOISIEL

CABINET DU MAIRE

REF : DV/VG N° Cab 15-008

ARR2015_0201

ARRETÉ

OBJET: DESIGNATION DES SUPPLEANTS DE MONSIEUR LE MAIRE DU 19 DECEMBRE 2015 au 27 DECEMBRE 2015 INCLUS

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'article L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 28 mars 2014

VU la délibération du 11 avril 2014 portant délégation au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT l'absence de Monsieur Daniel VACHEZ, Maire, du 19 décembre 2015 au 27 décembre 2015 inclus,

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Gérard SANCHEZ, 3^{ème} Maire-Adjoint, et Madame Corinne TROQUIER, 5^{ème} Maire-Adjoint, remplacent Monsieur Daniel VACHEZ, Maire, dans la plénitude de ses fonctions du 19 décembre 2015 au 27 décembre 2015 inclus.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Trésorier Principal de Marne-la-Vallée,
- Monsieur Gérard SANCHEZ, 3^{ème} Maire-Adjoint
- Madame Corinne TROQUIER, 5^{ème} Maire-Adjoint,
Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et/ou de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 14 DEC. 2015

Le Maire

D. Vachez
Daniel VACHEZ



Transmis au représentant de l'Etat le	17 DEC. 2015
Affiché le	17 DEC. 2015
Notifié le	18 DEC. 2015
Publié le	17 DEC. 2015



hôtel de ville
tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49

place E. Menier B.P. 35
77426 Marne la Vallée cedex 2

Acquitté en PREFECTURE le 17/12/2015